

Protection des récifs coralliens en eau profonde contre les effets du chalutage dans une zone située au nord-ouest de l'Écosse

2003/0201(CNS) - 20/01/2004

La commission a adopté le rapport de Mme Elspeth ATTWOOLL (ELDR, UK) qui approuve dans les grandes lignes la proposition, sujette à quelques amendements (procédure de consultation). La commission souhaite tout particulièrement qu'il soit clair que les mesures de la Commission ne s'adressent qu'aux seuls engins de pêche qui endommagent les récifs coralliens. Elle indique en outre que les conseils consultatifs régionaux doivent être consultés sur la gestion de la pêche dans les «Darwin Mounds».